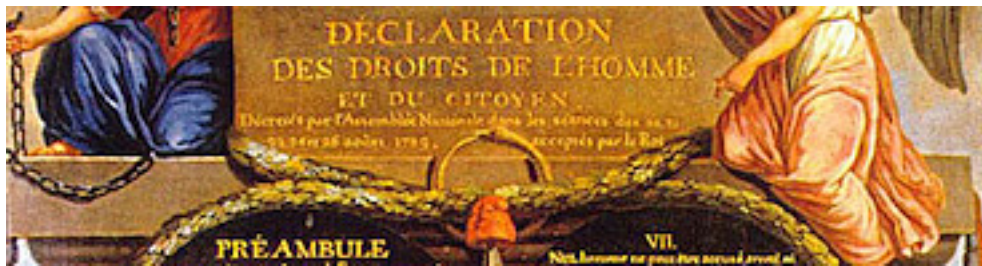


# Du Conservatoire à l'École normale :

## Quelques notes sur A. T. Vandermonde (1735-1796)

*Gilbert Faccarello\**



Parmi les événements remarquables de la Révolution, on pourra compter un jour la création d'une chaire d'économie politique.

A. T. Vandermonde

Alexandre-Théophile Vandermonde est surtout connu comme “géomètre” et comme mécanicien et son histoire accompagne celle de l'Académie des sciences dans les deux dernières décennies de l'Ancien régime. Cette histoire témoigne aussi des vicissitudes de la vie des savants pendant les premières années de la Révolution et de l'émergence de nouvelles institutions comme le Conservatoire des arts et métiers, l'École normale et l'Institut national des sciences et des arts. Mais Vandermonde s'occupa aussi d'économie politique : c'est à ce titre qu'il fut lié à l'histoire

---

\* Université Panthéon-Assas, Paris. Courriel: gilbert.faccarello@u-paris2.fr. Site : <http://ggjjff.free.fr/>. Essai publié dans les *Cahiers d'Histoire du CNAM*, n° 2/3, 1993, pp. 17-57, Paris : Conservatoire National des Arts et Métiers.

de l'École normale dans des circonstances telles qu'il y joua, peut-être involontairement, un rôle qui mérite d'être signalé. Nous noterons comment cet épisode, apparemment sans liens avec l'histoire du Conservatoire des arts et métiers (si ce n'est au travers de la personne même de Vandermonde) possède néanmoins sur cette institution une influence lointaine en raison des doctrines qui y furent enseignées et qui marquèrent, au début du XIXe siècle, une certaine spécificité française en économie politique.

## I

Notre auteur ne compte malheureusement pas parmi ceux dont l'œuvre a suscité un grand intérêt ou dont la vie a attiré les biographes. Les renseignements que nous possédons sur lui, à quelques notices près,<sup>1</sup> ne nous fournissent que des indications bien fragmentaires et les maigres archives à notre disposition sont, à notre connaissance, peu utiles pour notre propos. Un véritable travail d'historien reste à faire en ce domaine, ce qui est hors de notre compétence. Nous en sommes donc réduits à rassembler, à grands traits, ce qu'une information éparsée nous permet d'apprendre.

Vandermonde naquit le 28 février 1735 à Paris dans une famille d'origine flamande. Son père, Jacques-François (1692-1746), et son demi-frère, Charles (1727-1762), étaient médecins. Lui-même fit tout d'abord des études de droit (il acquit les grades de bachelier le 6 septembre 1755 et

---

1. La contribution de J. Hecht (1971) reste une exception dans le domaine. Une source classique est la notice que Lacépède consacre à Vandermonde en 1796 ("Notice sur la vie et les ouvrages de Vandermonde", *Mémoires de l'Institut national des sciences et des arts pour l'an IV de la république. Sciences mathématiques et physiques*, tome I, pp. XIX-XXV). Un siècle et demi plus tard, environ, Henri Lebesgue (1940) évalue l'œuvre mathématique de notre auteur et A. Birembaut apporte de précieuses précisions biographiques (Birembaut, 1953). Les pages que D. de Place (1981, pp. 14-30) consacre à Vandermonde en fonction des archives conservées au CNAM, ainsi que l'article de C. Fontanon (1992), viennent compléter les indications de A. Birembaut et de J. Hecht ; quelques autres renseignements sont fournis, récemment, par N. et J. Dhombres (1989). L'intervention de Vandermonde dans le domaine de la pensée économique est prise en compte plus ou moins brièvement par A. Courtois (1892), S. Moravia (1974) et J. Hecht (1986, 1988) ; elle est surtout analysée par H. Baudrillard (1873), J. Hecht (1971) et G. Faccarello (1989). Signalons enfin que, tout au long du présent article (à de rares exceptions près), et afin d'en faciliter la lecture, toutes les dates se réfèrent au calendrier grégorien.

de licencié le 7 septembre 1757) avant de se consacrer aux mathématiques. C'est comme adjoint-géomètre qu'il entra à l'Académie des sciences le 20 mai 1771 : préféré à Laplace, il remplaça l'abbé Bossut qui venait d'être promu associé. Il suivit en quelque sorte les traces de ce dernier puisqu'il devint associé-géomètre le 17 décembre 1779 lorsque Bossut fut promu pensionnaire. Six ans plus tard, le 23 avril 1785, il fut lui-même enfin nommé pensionnaire de la classe de géométrie.

En dépit de cette progression, les travaux connus de Vandermonde dans le domaine des mathématiques sont peu nombreux et se situent au début de sa carrière scientifique (1770-1772) : les spécialistes s'accordent pour dire que le plus original est le premier, *Sur la résolution des équations*, présenté le 28 septembre 1770<sup>2</sup>. Mais Vandermonde délaissa en fait rapidement les mathématiques pures pour se tourner vers d'autres domaines, plus appliqués ou expérimentaux (physique, chimie, expertise de machines et d'inventions diverses), dans lesquels il ne cessa pas de faire valoir une activité débordante.

En août 1771, il commença à collaborer avec Jacques de Vaucanson. À la mort de ce dernier, la collection de mécaniques de l'hôtel de Mortagne devint, on le sait, le "Cabinet des Machines du roi" et Vandermonde en fut nommé conservateur le 15 octobre 1783. D'autres liens importants furent ceux qu'il noua avec Antoine Laurent de Lavoisier. En compagnie notamment de Claude Louis Berthollet, Joseph Louis Lagrange, Pierre Simon de Laplace, et Gaspard Louis Monge, il fut l'un des habitués des réunions de l'Arsenal au cours desquelles Lavoisier préparait et répétait les expériences qu'il présentait ensuite à l'Académie, et il fut même l'un des premiers adeptes des nouvelles théories en matière de chimie (Grimaux, 1888, pp. 45-49). Avec Lavoisier et Bezout, il co-signa un mémoire

---

2. On trouvera les références exactes des travaux publiés dans J. Hecht (1971). Pour leur analyse, voir D. Lebesgue (1940) et Ch. Houzel (1988). "En décembre 1773 il [Vandermonde] annonce un mémoire *Sur une suite d'équations aux différences finies à plusieurs variables* qu'il ne présentera pas" (Birembaut, 1953, p. 532).

“sur le froid de 1776”<sup>3</sup>. Il fit aussi partie de la commission qui, sous la direction du chimiste, fut chargée de la publication des volumes des *Arts et métiers* sous le patronage de l'Académie.

Commissaire auprès de l'Académie, il dut juger de nombreuses réalisations. Également commissaire auprès du Bureau du Commerce à partir de 1783, son expertise technique revêtit alors, quelquefois, un aspect économique. C'est ainsi que, pendant toute cette période, on le vit se pencher sur d'innombrables projets, fort différents, allant d'un four de boulangerie, de procédés de fabrication des limes, d'une nouvelle méthode de blanchisserie ou encore des perfectionnements apportés aux outils de fabrication d'horlogerie, à un “projet d'Hospice Royale de Mesdames Tantes du Roi” et à l'introduction en France des machines d'Arkwright, en passant par le projet d'un “violon harmonique” ou celui d'un “aménocorde”.

Par ailleurs, en 1784, une mission à Amboise avec Berthollet lui permit d'étudier différents procédés de fabrication de l'acier et, en 1786, il co-signa avec Berthollet et Monge un mémoire sur le sujet (*Mémoire sur le fer considéré dans ses différents états métalliques*). À la veille de la Révolution, enfin, nous le retrouvons pensionné du duc d'Orléans dont il est un conseiller technique.

En homme des Lumières, les centres d'intérêt de Vandermonde ne se limitèrent pas aux domaines strictement scientifiques, théoriques ou appliqués. Il est vrai que les “applications”, comme toujours à cette époque, menaient fort loin ; en l'occurrence, par exemple, vers des problèmes de déplacement de pièces du jeu d'échec dont Vandermonde s'occupa à la suite d'Euler. Il fit aussi une incursion du côté de la musique et publia un “Système d'harmonie applicable à l'état actuel de la musique” (*Journal des Sçavans*, 1778) qui provoqua une petite polémique. Pris à partie par Jean-Benjamin de La Borde dans son *Essai sur la musique*, Vandermonde répliqua par un “Second mémoire sur un nouveau système d'harmonie applicable à l'état actuel de la musique” lu à l'Académie le 15

---

3. *Expériences faites par ordre de l'Académie sur le froid de 1766*, rapport lu au printemps 1776 et publié en 1780 dans les *Mémoires de l'Académie pour 1777*.

novembre 1780 et publié l'année suivante dans le *Journal des Sçavans*. La polémique se poursuivit avec la publication des *Mémoires sur les proportions musicales, le genre énarmonique des Grecs et celui des Modernes* (1781), par La Borde, ouvrage qui inclut, entre autres interventions, des "Observations de Monsieur Vandermonde"<sup>4</sup>.

Enfin, A. Vandermonde s'occupa aussi d'économie politique dans les années 1780 bien qu'il n'aborda véritablement la discipline qu'assez tard, sous la pression des circonstances.

## II

Les événements de 1789 provoquèrent chez lui un engagement sérieux. Nous ignorons la marche exacte de l'évolution de ses idées mais, selon A. Birembaut, sa "prise de conscience politique" se fit progressivement "sous l'influence de ses amis intimes" G. L. Monge, Jean Nicolas Pache et Jean Henri Hassenfratz<sup>5</sup>. L'hypothèse est vraisemblable mais peut-être réductrice car des personnes comme Condorcet, qu'il fréquenta longtemps, eurent certainement une part non négligeable dans cette évolution. Quoiqu'il en soit nous le retrouvons, avec d'autres académiciens, membre de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, et, à cette époque, il a même pu passer pour "dangereux" dans des circonstances peu glorieuses. Nous possédons sur ce point le témoignage de Gouverneur Morris qui, à la date du 1er novembre 1789, rapporte l'anecdote suivante. Invité à dîner chez Lavoisier le 5 octobre précédent, il y rencontra Vandermonde qui défendait l'idée selon laquelle Paris était le soutien du royaume tout entier. Ce à quoi Morris répondit : "Oui Monsieur, comme moi je nourris les éléphants de Siam"<sup>6</sup>. Le 1er novembre, Morris apprit chez Madame

---

4. Dans La Borde, 1781, pp. 39-41. Sur ces points, voir aussi J. Hecht (1971, pp. 645-646).

5. Birembaut, 1953, p. 532. N. et J. Dhombres décrivent notamment Hassenfratz comme appartenant "à l'espèce assez rare du savant animé par un vrai militantisme politique et idéologique" (1989, p. 49).

6. En français dans le texte.

de Flahaut que Vandermonde le qualifiait d'intrigant, de mauvais sujet, et de partisan du duc d'Orléans. Mme de Flahaut, inquiète, déclara à G. Morris que Vandermonde était certainement un homme "très dangereux" qui n'hésiterait pas à l'envoyer à la lanterne ; elle proposa d'en parler à La Fayette, mais l'affaire en resta là. . . (Morris, t. 1, p. 279).

L'engagement de Vandermonde se manifesta aussi par l'appartenance à des sociétés de pensée. Il fut membre de la Société de 1789 dès sa création, et, notamment, du Club de la Sainte-Chapelle. Son affiliation principale, selon son propre témoignage, finit par être aux Jacobins.

Comme beaucoup d'autres savants de l'époque, il mit ses compétences au service de la Révolution. Tentons de donner un aperçu de ses occupations : elles furent nombreuses et, bien entendu, la liste suivante de ses fonctions et de ses missions n'est pas exhaustive. Membre de la commission chargée de comparer à la toise et à la livre de Paris les mesures utilisées sur tout le territoire, il dut aussi participer, pour le compte du Comité d'aliénation des biens nationaux et du Comité ecclésiastique, au choix des biens du clergé à conserver à la nation : sur cette lancée, lors de la réunion de ces deux comités, il appartint à la Commission des monuments puis à la Commission temporaire des arts qui remplaça la précédente. Après la suppression de l'Académie des sciences le 8 août 1793, il fut nommé à la Commission temporaire qui dut poursuivre la tâche entreprise dans le domaine des poids et mesures. Enfin, sa compétence s'exerça également en matière de fabrication monétaire. "J'ai été membre du jury spécial nommé pour la punition des contrefacteurs d'assignats", déclare-t-il à ses élèves (1795c, p. 310). "Je fus appelé par le comité des assignats et monnaies, avec les citoyens Gatteaux, Firmin Didot et d'autres artistes, pour reconnaître les premiers [assignats contrefaits] qui parurent à la caisse de l'extraordinaire" (ibid., p. 311).

Bien entendu, il poursuivit pendant la Révolution les activités qui avaient été les siennes auparavant. À partir de l'automne 1791, par exemple, il fut membre du Bureau de consultation des arts nouvellement créé en vue d'octroyer des encouragements et des récompenses aux inventeurs.

Il continua ensuite à cumuler les fonctions et les missions liées, pour la plupart, aux efforts de guerre. Lorsque Pache devint ministre de la Guerre (septembre 1792 - février 1793), Monge, Hassenfratz et Vandermonde le suivirent au ministère. Notre auteur fut alors nommé directeur du Bureau de l'habillement des Armées. Il fit aussi partie, avec nombre d'autres savants (dont toujours Monge et Hassenfratz), de la Commission des travaux publics auprès du Comité de Salut public. Le 12 septembre 1793, chargé d'une mission sur les armes blanches aux manufactures de Klingenthal, dans le Bas-Rhin, il rédigea un mémoire sur leur fabrication<sup>7</sup>. À la même époque, un arrêté du 7 septembre 1793 l'ayant chargé, avec Monge et Berthollet, de rédiger un ouvrage pratique sur la fabrication de l'acier de forge et de cémentation, il co-signa en novembre un *Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier*. À la suite de cette mission, le Comité de salut public lui demanda de se pencher sur le problème de l'utilisation de moulins pour la fabrication des baïonnettes et des canons de fusils.

En 1794, il dirigea avec Hassenfratz l'Atelier de perfectionnement des armes portatives ; celui-ci, créé en mai, fut ensuite rattaché au Conservatoire des arts et métiers, institué le 10 octobre et dont Vandermonde occupa l'un des trois postes de démonstrateurs. Toujours en 1794, enfin, la Convention lança un concours pour la rédaction de livres élémentaires dans un certain nombre de matières<sup>8</sup>. La décision, prise le 28 janvier, laissait aux concurrents jusqu'au 19 juin pour soumettre leurs manuscrits — délai qui, en raison de sa brièveté et de la piètre qualité des soumissions, fut reporté par la suite ; un jury de 14 membres fut nommé le 6 juillet afin de juger de la qualité des envois : Vandermonde en fit partie.

Lorsqu'il prit ses fonctions au Conservatoire, une mission venait de mener Vandermonde à Lyon. Cette mission est importante pour notre propos bien que son but fut tout d'abord militaire : le 5 août 1794,

---

7. *Procédé de la fabrication des armes blanches, publiés par ordre du Comité de salut public*, an II, avec la participation de F. A. Rauch pour les dessins.

8. Voir D. Julia, 1981, chapitre VI.

le Comité de salut public avait ordonné à notre auteur de se rendre à Commune-Affranchie afin de s'occuper de la "fabrication de 500 aunes de taffetas de qualité supérieure, destinées aux opérations aérostatiques"; mais il se trouve qu'elle aboutit aussi, le 5 novembre, à la remise d'un "Rapport [. . .] sur les fabriques et le commerce de Lyon"<sup>9</sup> qui constitue le premier témoignage direct de la pensée économique de notre auteur. Trois mois plus tard, le 7 février 1795, Vandermonde fut nommé professeur d'économie politique à l'École normale de Paris. Entre-temps, il avait participé aux débats sur la nouvelle politique économique à mettre en œuvre dans le nouveau contexte politique. Après la fermeture de l'École, il termina sa carrière<sup>10</sup> à l'Institut (créé le 25 octobre 1795). Il y fut nommé le 13 décembre 1795 à la classe des sciences physiques et mathématiques, membre résidant de la section des arts mécaniques. Il assista à la première séance de travail mais mourut quelques jours plus tard, le 1er janvier 1796.

### III

A. Vandermonde, on le voit, contrairement à beaucoup de ses collègues (l'on pense inévitablement à Condorcet et à Lavoisier) traversa les turbulences révolutionnaires sans trop d'égratignures. Sans doute le dut il à un engagement politique qu'il est cependant difficile d'évaluer avec exactitude. Il fut jacobin et protesta, apparemment avec sincérité, lorsqu'il fut exclu du club. Le brouillon d'une lettre nous est resté : "J'ai appris hier soir, mon cher Delisle, avec un extrême chagrin que le comité de correspondance des jacobins avait résolu de m'exclure de la société. C'est, m'a-t-on dit, parce que je suis des clubs n°148 du jardin de l'égalité. Mais ceux qui me connaissent savent bien que je ne suis pas du nombre des gens dont les opinions et la conduite prennent la teinte des sociétés

---

9. Ce rapport porte la mention "fait par ordre du Comité de salut public". Nous n'avons pas retrouvé cet ordre. Le rapport fut-il rédigé à l'initiative de Vandermonde ?

10. Vandermonde fut aussi examinateur du génie, en remplacement de Bossut semble-t-il, à qui il dut rendre le poste le 30 juin 1795. Le 4 mars de cette même année, il fut aussi nommé examinateur à l'École centrale des travaux publics.



où ils se trouvent quelque fois. Je me suis tellement prononcé partout dans le sens des amis de la liberté et de l'égalité : j'ai toujours été si franchement jacobin dans tous les clubs, et parmi toutes mes connaissances, qu'il serait étrange que les jacobins seuls ne voulussent pas me reconnaître comme tel."<sup>11</sup>

Pendant l'été 1793, il fut inquiété en raison de ses relations avec Pache ; arrêté le 20 juillet 1793 avec les administrateurs de l'habillement, il fut cependant libéré peu après, le 11 août, "à la suite des démarches de Hassenfratz et de Desfieux (défenseurs officieux désignés par les jacobins), appuyées des interventions spontanées du Bureau de consultation des arts et métiers et de l'Académie des sciences" (Birembaut, 1953, pp. 532-533). Le 23 avril 1794, le même Bureau tenta de venir en aide à Lavoisier, arrêté le 28 novembre 1793. Un texte fut rédigé sous la présidence de Lagrange. Vandermonde ne figure pas parmi les signataires (Dhombres, 1989, p. 27). Il avait même participé à la levée des scellés au domicile du chimiste emprisonné (Hecht, 1971, p. 650).

Il se peut que Vandermonde ait aussi été inquiété en ce printemps 1794 et que les menaces qui pesèrent sur lui dictèrent son attitude. Après Thermidor, le 31 août de cette même année, Grégoire fit un discours à la Convention au nom du Comité d'instruction publique, dans lequel il fustige le discrédit qui avait été jeté sur les intellectuels et les savants pendant la Terreur : et, parmi les personnes inquiétées, il cite le nom de Vandermonde (*Archives parlementaires*, 1ère série, vol. 96, p. 153). Peut-être Grégoire se méprit-il et confondit-il les événements de l'été 93 avec d'autres, plus récents. Mais nous savons aussi qu'au mois de mars 1794

---

11. La lettre se termine ainsi : "Je vous prie mon cher concitoyen de faire tout ce qui peut dépendre de vous pour m'éviter un désagrément auquel je serais infiniment sensible, et que tous ceux de nos frères et amis qui me connaissent personnellement s'empresseront, je l'espère, de m'épargner. 28 mars. V." Avec ce post-scriptum : "Je me propose d'aller demain aux jacobins de très bonne heure. Ne pourrez-vous pas vous y trouver pour m'apprendre le succès de vos bons offices d'aujourd'hui." Archives CNAM, Bibliothèque, n° 22-2. Nous ignorons l'année de cet événement : il est tentant de le rapprocher de la tentative d'épuration des Jacobins dont il va être question. Mais la date de la présente lettre, en calendrier grégorien, ainsi que le l'absence de tutoiement indiquent une rédaction probable non postérieure à 1793.

les Jacobins décidèrent d'exclure de leur société tout membre qui avait appartenu à la Société de 1789 et que Hassenfratz n'évita l'exclusion que parce qu'il paya d'audace et fit valoir qu'il avait été exclu, en son temps, de la Société visée (*Le Moniteur*, 8 mars 1794). Du côté du Comité de salut public, en revanche, Vandermonde semble toujours avoir été soutenu. Les quelques indications que nous livrent les Actes de ce comité se rapportent aux différentes missions et fonctions confiées au géomètre ; celui-ci fut décrit comme "un citoyen instruit, probe, républicain" (8 décembre 1793), "dans le patriotisme et les lumières" duquel on peut avoir confiance (10 décembre) : l'appréciation paraît avoir été maintenue.

Quoi qu'il en soit exactement, l'examen des idées économiques de Vandermonde nous permettra de revenir sur les opinions politiques qui furent probablement les siennes.

Les jugements scientifiques sur Vandermonde sont, quant à eux, assez contrastés. Ceux de l'époque soulignent en général les aspects positifs du personnage et de sa démarche. Bezout et Condorcet formulèrent un avis souvent cité sur le premier mémoire de mathématiques présenté à l'Académie des sciences : "Il fallait de la force et bien du courage pour suivre aussi loin une théorie aussi épineuse et des calculs aussi compliqués". En l'an V, C. A. Prieur, dans les *Annales de chimie*, parla en ces termes du mémoire sur la fabrication des armes blanches : "l'excellente méthode, la clarté, l'exactitude des descriptions, le rassemblement de toutes les données propres à compléter la connaissance d'un objet sont les caractères qui se font remarquer ordinairement dans les ouvrages de Vandermonde". Si personne ne mit en doute sa sincérité, sa capacité de travail, certaines opinions traduisirent cependant quelques réticences. De passage à Paris en 1781, l'astronome russe Lexell écrivit : "M. Vandermonde passe pour être un homme de talent, quoiqu'il n'en a pas la mise. Sa manière de s'exprimer n'est pas trop claire. Il est petit et son front ne passerait jamais pour le front d'un mathématicien" (Birembaut, 1953, p. 531).

Dans le domaine de la recherche que nous appelons aujourd'hui fondamentale, c'est-à-dire de la théorie pure, Vandermonde fut-il réellement

à la hauteur des éloges qui lui furent décernés ? Au XIXe siècle, Leopold Kronecker affirma que “l’essor de l’algèbre commence avec le mémoire présenté par Vandermonde à l’Académie en 1770”. Au siècle suivant, le jugement d’Henri Lebesgue (qui, par ailleurs, cite Kronecker) laissa cependant percevoir une pointe d’ironie : “le déterminant de Vandermonde n’est pas de Vandermonde, sa théorie des déterminants n’est pas très originale, son étude de géométrie de situation est un peu enfantine, que reste-t-il ? Il reste son premier mémoire” (1940, p. 22). Pour être juste, affirma Lebesgue, il faut reconnaître que “Vandermonde a créé, et de toutes pièces, une méthode de résolution qui s’applique, sans qu’on ait rien à y changer, à toute équation résoluble algébriquement” (ibid., p. 38). Mais c’est aussi un fait, ajouta-t-il, “que la puissance de cette méthode n’est connue et prouvée que grâce aux travaux des successeurs de Vandermonde” (ibid.). Sans rien ôter à son mérite, ne ressort-il pas qu’il fut, comme il arrive quelquefois, innovateur presque par inadvertance et qu’il ne comprit pas lui-même toute la portée de son premier travail ? “Vandermonde n’est jamais revenu sur ses recherches algébriques parce qu’il n’a tout d’abord senti qu’imparfaitement leur importance, et s’il ne l’a pas mieux comprise par la suite c’est précisément parce qu’il n’a pas réfléchi profondément sur elles ; il s’est intéressé à tout, s’est occupé de tout ; il n’a rien pu approfondir lentement” (ibid.).

Quant au reste de l’activité de l’académicien, c’est-à-dire ses jugements, expertises, et autres écrits didactiques ou de vulgarisation, il n’a évidemment pas attiré la même attention.

Ces types de considérations, politiques et scientifiques, contribuent à mettre en perspective les idées économiques de l’auteur. Celles-ci sont exprimées dans deux écrits principaux : le “Rapport” rédigé en 1794, publié l’année suivante dans le premier numéro du *Journal des arts et manufactures* (1795a), et le cours dispensé à l’École normale (1795b et

1795c)<sup>12</sup>. Un autre document, beaucoup plus bref, peut aussi être pris en compte : une note manuscrite de six pages que Vandermonde rédigea le 10 décembre 1794 lors du débat qui devait aboutir à la suppression du maximum le 23 décembre suivant (Vandermonde, 1794) et qui vient confirmer ou compléter les idées énoncées par ailleurs<sup>13</sup>.

#### IV

Instituée le 30 octobre 1794, l'École normale de Paris devait accueillir des élèves déjà instruits (1.400 environ) et les former à l'enseignement dans un temps très limité, d'abord fixé à quatre mois<sup>14</sup>. Les premiers cours eurent lieu le 20 janvier 1795<sup>15</sup>. En raison de difficultés de toutes sortes, la fin des cours fut décrétée par la suite pour le 19 mai de la même année et l'École disparut. Les promoteurs de l'École normale voulurent en faire un lieu où la parole eût pu reprendre ses droits face à l'écrit : il s'agissait d'allier les meilleures qualités des Anciens à celles des Modernes, qualités si souvent opposées par ailleurs ! Le rapport sur le règlement des Écoles normales, présenté par Lakanal et Deleyre le 13 janvier 1795, précisait en effet : "La parole a dominé chez les anciens ; elle a produit les beautés et les égarements de leur génie : le style a dominé

---

12. L'année suivante, dans son tome II, pp. 371-383, le *Journal des arts et manufactures* publia deux réactions au rapport de Vandermonde. Mais il ne s'agit là que de précisions apportées à des points de détail.

13. Un dernier texte, enfin, mérite d'être signalé ; il s'agit d'un document que Pierre-Louis Røederer publia en l'an V dans son *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, et qui relate une conversation qu'il eut avec Vandermonde : texte peut-être plus politique qu'économique mais qui touche à un point central de doctrine (voir Røederer, 1797).

14. Sur l'École en général et sur l'ambiguïté de ses missions (qui évoluèrent en réalité et furent bien moins claires que le bref résumé donné ici peut le laisser penser), on pourra consulter P. Dupuy (1895), S. Moravia (1974, 4e partie, chap. II), D. Julia (1981, chap. II), B. Baczko (1982), N. et J. Dhombres (1989, chap. VII).

15. Les cours prévus à l'origine furent les suivants : mathématiques (Lagrange, Laplace), physique (Haüy), histoire naturelle (Daubenton), chimie (Berthollet), agriculture (Thouin), géographie (Buache, Mentelle), histoire (Volney), morale (Bernardin de Saint-Pierre), analyse de l'entendement (Garat), art de la parole (Sicard), littérature (La Harpe).

chez les modernes ; il a produit la puissance rigoureuse de leur génie et sa sécheresse. L'emploi successif de l'un et de l'autre sera peut-être le moyen de réunir ce qu'il y a de plus éminemment utile dans le génie des modernes et ce qu'il y a eu de plus beau dans le génie des anciens" (*Le Moniteur*, 21 janvier 1795). Les professeurs ne devaient donc pas, en principe, lire les cours mais les *dire*. Ces leçons, cependant, ainsi que les propos des intervenants et les réponses des enseignants lors des discussions, étaient notées par des sténographes pour être imprimés et distribués aux élèves. Ils furent par la suite réunis en volumes<sup>16</sup> et c'est ainsi grâce à une volonté d'innovation pédagogique qu'ils ont pu être connus d'un public plus vaste et parvenir jusqu'à nous.

Le recrutement des élèves se fit, en principe, sur un double critère de "lumières" et de "civisme". Lors de la séance du 8 décembre 1794, la Convention décrète que "les seules conditions nécessaires pour être admis en qualité d'élève à l'École normale sont d'être âgé au moins de vingt et un ans, et de réunir à des lumières un patriotisme éprouvé et des mœurs irréprochables"<sup>17</sup>. Le recrutement des professeurs se fit aussi, en principe, sur les mêmes critères que celui des élèves.

On ne pensa pas, au départ, insérer un cours d'économie politique dans les enseignements. La chaire ne fut créée par la Convention que tardivement, après l'intervention de Jacques-Antoine Creuzé-Latouche<sup>18</sup> le 31 janvier 1795, imprimée sur ordre de l'Assemblée sous le titre : "Dis-

---

16. Pour ce qui concerne les débats sur le cours d'économie politique, ceux-ci comportent des erreurs de datation et de classement, comme il ressort à l'évidence de l'ordre des matières traitées dans le cours, comparé à celui des débats, et des allusions aux cours et aux dates que l'on peut trouver dans les débats. Pour ce qui concerne les éditions recensées des cours et des débats, voir J. Hecht, 1971, note 4, pp. 658-659, ou 1986, note 17, p. 44. Une nouvelle édition de l'ensemble des leçons professées en l'an III est en cours de publication (Dunod, Paris) : à ce jour, seul le premier volume (mathématiques, sous la direction de J. Dhombres) a paru.

17. Voir James Guillaume, 1901-1907, t. V, annexes, pp. 268-269.

18. J. A. Creuzé-Latouche (1749-1800) était député de la Vienne. Membre du Comité de salut public le 4 avril 1795, il fit partie de la commission qui élaborait la constitution de l'an III. Membre du Conseil des Anciens, puis des Cinq-Cents, il entra au sénat en décembre 1799. Il fut un libéral au plan économique et défendit toujours la liberté du commerce des grains (voir Creuzé-Latouche, 1792, 1793 et 1795).

cours sur la nécessité d'ajouter à l'École normale un professeur d'économie politique". Les arguments avancés par l'orateur et les attendus de la création de la chaire sont importants et reflètent bien les préoccupations du temps que l'on retrouvera, démultipliées, dans les cours de Vandermonde. Qu'il nous suffise de les résumer ici<sup>19</sup>. Le propos visait d'abord, après les longs mois de propagande extrémiste, jugée obscurantiste, de réhabiliter l'*instruction* en opposition aux slogans mettant l'accent sur la seule *éducation* ; il dénonçait également les confusions extrêmement néfastes engendrées par les références constantes aux Anciens, à une Antiquité dont l'économie et l'organisation politique et sociale en général n'avaient rien à voir avec l'ère moderne. Il soulignait enfin l'importance de l'économie politique dans les sociétés contemporaines où le marché joue un rôle prépondérant, et surtout la nécessité de sa diffusion dans le public : la prospérité dépendant du libre fonctionnement des marchés, rien (et surtout pas les préjugés du peuple, entretenus par différents pouvoirs pour son asservissement) ne devait venir perturber les mécanismes de la concurrence. Il soulignait enfin un retard de la réflexion et de l'enseignement en la matière et indiquait la voie à suivre : imiter l'exemple de plusieurs pays étrangers, dont la Grande-Bretagne où fut publié le meilleur livre sur la question (Creuzé-Latouche pense ici à l'ouvrage de Smith), et qui avaient institué des chaires dans la discipline : "ces vérités, vous devez en accélérer la découverte et en faciliter la propagation ; vous devez les répandre parmi le peuple, afin de le garantir des pièges où nous avons vu ses faux amis s'efforcer de le conduire" (ibid., p. 3). L'économie politique devait être une véritable "sentinelle" placée dans "l'opinion publique" (ibid., p. 10). Ceci est particulièrement important dans un pays démocratique où chacun peut être appelé à la confection des lois : "les lumières des législateurs ne peuvent se former naturellement que des lumières qui existent autour d'eux, dans le même siècle et dans la même nation" (ibid., pp. 5-6).

---

19. Pour une analyse détaillée, voir G. Faccarello, 1989.

A. Vandermonde fut choisi par le Comité d'instruction publique le 6 février 1795. Sa nomination fut acceptée par l'Assemblée le lendemain. Ce jour-là, Lakanal présenta ainsi à la Convention cette nomination tardive : "Citoyens, vous avez décrété qu'il serait ouvert, à l'École normale, un cours d'économie politique. Le Comité d'instruction a discuté les titres civiques et littéraires des publicistes appelés à cette place importante par l'opinion publique ; nous avons pensé que le professeur d'économie politique, chargé de chercher et d'indiquer les sources de la prospérité de la grande famille, devait unir les lumières à l'amour de la République".

La nomination de Vandermonde suscita cependant quelques remous au sein du Comité. Le 10 février, mentionne le compte-rendu de séance, "un membre, après diverses observations, demande que le Comité prenne des renseignements sur le citoyen Vandermonde, nommé professeur d'économie politique près l'École normale. Le Comité arrête le renvoi de cette demande aux représentants du peuple [c'est-à-dire Deleyre et Lakanal] près cette école" (dans Guillaume, 1901-1907, t. V, p. 481). Quelques semaines plus tard, le 16 mars, Vandermonde est de nouveau mis en cause en compagnie d'autres personnes : "le Comité, après diverses observations, charge les citoyens Daunou, Villar et Thibaudeau d'examiner la question de savoir si l'on demandera à la Convention le rapport des décrets qui nomment le citoyen Vandermonde professeur d'économie politique, et les citoyens Dufourny et Hassenfratz membres de la Commission temporaire des arts, et d'en faire un rapport à sa première séance" (ibid., p. 608). James Guillaume détecte là une revanche sur les personnes supposées avoir participé, du côté de la Montagne, aux événements du printemps 1793. Dans la séance de la Convention du 9 mars, remarque-t-il, "Pémartin avait demandé la punition des auteurs de la journée du 31 mai. On sait que Dufourny avait été un de ceux qui préparèrent, à l'Évêché, le mouvement du 31 mai ; et que Hassenfratz avait lu, le 1er juin, à la barre de la Convention, la pétition de la commune de Paris demandant la mise en accusation de vingt-sept Girondins. Quant à Vandermonde, comme il avait été maintenu dans la Commission des poids et mesures lors de l'épuration du 3 nivôse an II (mais Monge, Lagrange et Berthollet, ses

collègues à l'École normale, étaient dans le même cas), il pouvait passer pour jacobin" (ibid. pp. 608-609, note 3).

Vandermonde, une nouvelle fois, se tire de ce mauvais pas. "Déjà des malveillants cherchent à soulever l'opinion contre celui qui a été choisi pour fournir des textes à votre discussion", se plaint-il lors de son premier cours. "Citoyens, son embarras est extrême : la faiblesse de son organe, l'inhabitude de parler en public, la confusion des notes qu'il n'avait recueillies que pour lui, et qu'il n'a pas le temps de ranger dans un ordre systématique, tout l'intimide. S'il faut encore qu'il soit victime de la calomnie, si vous ne le couvrez pas de votre bienveillance, il vous deviendra tout-à-fait inutile : car il faut une entière liberté d'esprit pour traiter les questions délicates de l'économie politique" (1795b, II, pp. 233-234). Dans une séance de débats, cependant, il nous livre une information qui est susceptible de relativiser l'accusation de jacobinisme mise en avant par J. Guillaume. Vandermonde déclare en effet à ses auditeurs (1795c, p. 309 : "J'ai pu dire [...] qu'ici je parlais, portes fermées, à des hommes instruits et revêtus de la confiance de leurs concitoyens ; et qu'ainsi j'étais dans un cas très différent de celui qui irait dans un lieu public prêcher telle ou telle doctrine : mais je ne me connais aucune pensée qui puisse mériter le blâme, quoique je puisse en énoncer quelquefois qui prêtent le flanc à la calomnie à laquelle je suis en butte". Mais si ce sont les propos tenus par l'orateur pendant ses cours, ou certaines idées de son rapport, qui ont pu choquer — ou servir — ses détracteurs, l'accusation n'a pas dû être celle de "jacobinisme" mais, au contraire, celle de prêcher le luxe et la dépravation des mœurs, comme il ressortira par la suite : en bref, d'abandonner bien des idées "jacobines".

On peut aussi s'étonner de voir Vandermonde nommé, même tardivement, en économie politique aux côtés de beaucoup de célébrités du temps qui enseignaient, elles, les matières correspondant à leurs spécialités. D'autres personnes eussent sans doute beaucoup mieux fait l'affaire : Pierre-Louis Røederer, par exemple, ne serait-ce qu'en raison de son ex-



périence au Lycée<sup>20</sup> ; il est vrai qu'il ressortait à peine de l'ombre et qu'il avait toujours contre lui son comportement lors des événements du 10 août 1792 : mais ne fut-il pas lui-même nommé, peu de temps après, professeur de législation dans l'une des Écoles centrales de Paris<sup>21</sup> ? Doit-on voir dans la nomination de Vandermonde une manifestation d'un "lobby" (ou tout au moins d'un état d'esprit) scientifique qui, à cette époque, remodelait le système éducatif français ? Lors de sa première séance de cours, Vandermonde laisse entendre qu'il travaille sous contrainte : "Je n'avais pas entrepris un livre sur l'économie politique", déclare-t-il lors de son premier cours ; "j'avais jeté une immense quantité de notes sur le papier : mais l'obligation qui m'est imposée va me faire penser mieux à ces observations, que je n'accumulais que pour ma propre satisfaction" (1795b, vol. II, pp. 239-240). De quelle obligation s'agissait-il ? De mettre de l'ordre dans ses notes ou, de manière plus essentielle, d'enseigner ? La remarque selon laquelle il n'avait pas "entrepris un livre sur l'économie politique" peut nous mettre sur la voie et nous fournir un élément vraisemblable d'explication. Nous avons noté plus haut la participation de Vandermonde au jury institué afin de juger de la qualité des livres élémentaires soumis au concours ouvert en janvier 1794. Les premiers manuscrits reçus ayant été jugés inadaptés ou fort médiocres, le Comité d'instruction publique "se dispose dès le [...] [22 octobre 1794] à faire rédiger les livres élémentaires<sup>22</sup> par un certain nombre de savants éminents. Ceux-ci sont donc tout naturellement désignés pour être les futurs formateurs des instituteurs et Lakanal lui-même reconnaît le lien entre la rédaction des livres élémentaires et la constitution des écoles normales"<sup>23</sup>. Le lien

---

20. Sur le Lycée, voir Ch. Dejob (1889 et 1894).

21. Dans son cours, Vandermonde salue la création des Écoles centrales. Par ailleurs, le *Magazine encyclopédique* du 1er Floréal (20 avril 1795) annonce la nomination, pour Paris, et aux chaires qu'il intitule "économie politique et législation", de personnes que l'on s'attend effectivement à voir occuper ce type de poste : Morellet, Dupont, Roubeau et Rœderer (James Guillaume, 1901-1907, t. VI, note 1, p. 115).

22. Ces livres élémentaires concernaient l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, la grammaire, la morale, la géographie, l'arithmétique, etc., mais pas l'économie politique.

23. D. Julia, 1981, p. 156 ; voir aussi p. 240 et note.

s'étendit probablement aussi aux membres du jury. Car parmi les professeurs nommés à l'École le 30 octobre se trouvent Buache, Daubenton, Garat, Lagrange et Monge, tous membres, avec Vandermonde, du jury institué le 6 juillet précédent. Par la suite, lorsqu'il s'est agi de nommer le titulaire de la chaire d'économie politique, peut-être a-t-on simplement procédé de la même façon : n'oublions pas que Vandermonde venait de remettre un rapport remarqué, que ses intérêts en matière d'économie étaient sans doute connus, qu'il venait de participer au débat sur l'abolition du maximum, et que ses écrits de vulgarisation, en matière de chimie notamment, étaient appréciés.

Après l'expérience de l'École normale, Vandermonde fut nommé, on le sait, à l'Institut : mais il y retrouva sa spécialité d'origine. J.-A. Creuzé-Latouche et P.-L. Roederer, en revanche, firent partie (le premier dès le début, le second au printemps 1796) de la Classe des sciences morales et politiques dans laquelle l'économie politique fut insérée.

## V

Les cours d'économie ne commencèrent que le 21 février, un mois après ceux des autres disciplines<sup>24</sup>. Dès la première leçon, Vandermonde reconnut volontiers que, ayant été nommé professeur de manière inattendue et ayant dû débiter très vite son enseignement, il n'était pas du tout préparé à cette nouvelle tâche. Il demanda qu'on excusât le professeur et "la confusion des notes qu'il n'avait recueillies que pour lui" (1795b, p. 233). "Il m'est impossible de mettre de l'ordre dans les leçons du cours ; je n'étais pas préparé : je dirai les choses comme elles viendront. Il me semble que ce ne sera pas un grand malheur. À la fin du cours, je compte faire une récapitulation générale, dans laquelle tous les objets pourront entrer dans des tableaux analytiques qui en faciliteront la comparaison [...]. Nos réflexions communes m'aideront dans ce travail" (ibid., p. 239). Il trouva d'ailleurs une parade préventive en se comparant à... Montaigne.

---

24. A l'exception toutefois du cours d'agriculture qui ne put avoir lieu.

“Si je vous communique mes observations sans ordre, comme Montaigne, vous serez tenté d’y mettre de l’ordre vous-même ; alors vous n’exercerez plus votre mémoire, mais votre intelligence : mieux le professeur dit la chose, moins l’auditeur s’occupe à la dire autrement [. . .]. Il sera humiliant pour le professeur de n’avoir pas d’ordre ; les élèves n’en profiteront que mieux” (ibid., p. 240). Bien entendu, cette “méthode” ne donna pas entière satisfaction aux élèves.

Pour couronner le tout, Vandermonde vit son état de santé décliner sérieusement et dut cesser ses leçons avant même la fermeture de l’École. Le 22 avril, il termina son dernier cours par ces mots : “Je reviendrai tridi prochain sur les conséquences de tout ce que j’ai dit dans cette séance, et j’entamerai, si le temps le permet, la question des effets de l’abondance du numéraire sur les prix” (ibid., t. V, p. 109). La maladie l’en empêcha. Le Comité d’instruction publique, en vue de la fermeture anticipée de l’École, arrêta le 29 avril “que les professeurs de l’École normale seront invités à se rendre à la première séance du Comité pour y présenter leurs vues sur l’interprétation de l’art. 4 de la loi du 7 du présent, portant que les professeurs [. . .] qui n’auront pas fini leurs cours le 30 floréal [19 mai] prochain donneront le complément de leurs cours dans le *Journal de l’École normale*, lequel complément sera distribué gratuitement à tous les élèves”. Le 1er mai, “le citoyen Vandermonde représente que son cours, commencé d’ailleurs longtemps après l’ouverture des écoles, ne pourra être terminé pour le 30 [floréal] [. . .] ; il promet en conséquence d’en donner le complément dans le *Journal de l’École normale*”, ce qui, à notre connaissance, n’a pas été fait.

Le programme des leçons annoncé par Vandermonde, par ailleurs, était extrêmement vaste (voir ci-dessous, annexe) et le fait d’avoir pu prévoir de le traiter en trois ou quatre mois, à raison de quelques heures par décade, montre assez le manque d’habitude en la matière. Il est vrai que, à bien des égards, notre auteur innovait : il n’y avait presque aucun précédent sur lequel il pût s’appuyer. Il y avait bien, dans les pays de langue allemande, une tradition d’enseignement des “sciences camérales” : Vandermonde n’y fait pas référence. Des expériences avaient eu lieu en Italie :

mais notre auteur ne semble pas connaître les cours d'Antonio Genovesi (*Delle lezioni di commercio o sia d'economia civile*, Naples, 1765-1767), et les leçons d'économie politique de Cesare Beccaria ne furent publiées qu'en 1804 par les soins de Pietro Custodi sous le titre de *Elementi di economia pubblica*. Les références de Vandermonde restent principalement britanniques, mais ni Steuart, ni Smith, n'avaient enseigné leurs livres ; Smith seul avait exposé certains aspects primitifs de la Richesse des nations dans ses cours de "jurisprudence", plus de dix ans avant la publication de l'œuvre.

Il faut enfin remarquer que, à dire la vérité, une très grande partie des critiques de tout ordre que l'on peut adresser à l'enseignement de Vandermonde et bien des travers que l'on peut relever dans les cours ou les débats se retrouvent dans la plupart des disciplines. Peut-être résultent-ils de l'ambiguïté même du projet et du fonctionnement de l'École, que nombre de contemporains stigmatisèrent<sup>25</sup>.

À proprement parler, par exemple, Vandermonde n'enseigna pas véritablement. Il suivit implicitement l'ordre des matières indiqué dans le programme, mais sans aucune progression didactique. Il se borna à aborder quelques points et à émettre sur ceux-ci des considérations plus ou moins précises, comme s'il parlait, en réalité, à un public déjà au fait de la discipline. En ouvrant la troisième leçon, et à la demande d'un élève, il donna quelques références bibliographiques et recommanda la lecture de la *Richesse des nations* de Smith et des *Principes* de Steuart : le plan du cours s'inspire d'ailleurs de ceux de ces ouvrages. "Le traité de la *richesse des nations*, par Adam Smith : ce livre excellent, je dois le regarder comme étant entre les mains de tout le monde. Il y en a un moins connu, que je recommanderai d'une manière particulière, il est plus étendu. Je ne connais point de traité complet sur l'économie politique ; aucun ne rassemble toutes les connaissances qu'on a acquises jusqu'à ce moment-ci sur cette matière : mais le plus complet que je connaisse, celui

---

25. Voir P. Dupuy, 1895 ; D. Julia, 1981, pp. 154-171 ; N. et J. Dhombres, 1989, pp. 578-596.

qui me paraît le plus digne d'être étudié, c'est le livre intitulé, *Essais sur les principes de l'économie politique* [sic], par James Steuart" (1795b, t. II, pp. 447-448). À la fin de la dernière séance du cours, il renvoya également à l'*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* que Jean-Joseph Graslin avait publié en 1767.

Le programme annoncé ne fut évidemment pas couvert. Dès le troisième cours, le professeur note son retard. "Dans la dernière séance", déclara-t-il, "j'ai été pressé par le temps. La leçon qui avait précédé la mienne, avait excité tant d'intérêt, que j'ai été agité par la peur ; car j'ai encore peur : je n'ai pas dit le quart de ce que je m'étais proposé de dire" (ibid., p. 448). Le septième cours (et avant dernier) s'ouvrit sur cette constatation : "Il est temps de terminer aujourd'hui mon exposé sur la nature, la formation et la distribution des richesses ; ce n'est encore que le premier des six chapitres du premier titre, selon la division que j'ai adoptée dans le programme [. . .]. Il me reste, comme vous voyez, une quarantaine de notes sur le premier chapitre ; et il me serait impossible dans le cours de la séance, d'insister sur chacune d'elles, autant que je le désirerais. Je ne pourrai que les parcourir" (t. IV, pp. 452-453).

## VI

Les leçons de Vandermonde, même si elles possèdent certaines particularités remarquables, s'insèrent néanmoins dans les mouvances théoriques du moment. La France avait vécu des décennies de controverses théoriques animées qui s'étaient un peu calmées à la veille de la Révolution. L'école physiocratique, notamment, était largement discréditée depuis longtemps aux yeux du public éclairé alors que les principes libéraux étaient toujours en vogue. En 1795, encore, Creuzé-Latouche stigmatisait cette école qui s'était couverte de "ridicule" à cause de sa "manie sectaire" et de son "jargon mystique" (1795, p. 2), et l'accusa même d'être en partie responsable d'un "retard" pris par l'économie politique en France.

Le discrédit qui frappa les physiocrates précéda d'ailleurs la publication d'une œuvre qui vint quelque peu brouiller les cartes en France

à la fin des années 1770 : les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, d'Adam Smith, qui trouvèrent tout de suite un écho — plus ou moins critique, mais un écho important — parmi les personnes qui s'intéressaient aux problèmes économiques. En 1787 par exemple, Røederer qualifia la *Richesse des nations* d'ouvrage "qui est à la science de l'économie publique, ce que l'*Esprit des lois* est à la science du gouvernement politique et civil" (1787, p. 26). Une traduction française, infidèle, fut publiée par Blavet dès la fin des années 70 et fut rééditée dix ans plus tard. Une seconde, plus exacte, le fut par les soins de Roucher en 1790-1791<sup>26</sup>. Ce sont des extraits de cette traduction que Condorcet, Le Chapelier et Peyssonnel publièrent en 1790 dans les tomes III et IV de la *Bibliothèque de l'homme public*, lui donnant ainsi un écho non négligeable. Le témoignage de Roucher lui-même est significatif. "On demandait depuis longtemps une traduction française de l'ouvrage de M. Smith" affirma-t-il. "On la demande surtout, aujourd'hui, que l'Assemblée nationale s'occupe de régénérer la fortune publique [. . .]. Quiconque aspire au bonheur de vivre sous un gouvernement qui respecte les droits sacrés de la liberté et de la propriété, trouvera dans ces *Recherches* les principes immuables qui doivent gouverner les chefs des nations. La France a produit sans doute des ouvrages qui ont jeté des lumières partielles sur les différents points de l'économie politique. Ce serait trop d'ingratitude que d'oublier les services rendus à la patrie par les travaux des Écrivains Économistes [les physiocrates]. Les jours de la détraction et du ridicule sont passés [. . .]. Mais l'Angleterre a sur nous l'avantage d'avoir donné au monde un système complet de l'économie sociale. Cette partie, la plus belle et la plus utile de toutes celles qui composent l'ensemble des connaissances humaines, se trouve dans l'ouvrage de Smith, approfondie et développée avec une sagacité qui tient du prodige" (1790, pp. VII-IX).

---

26. *Le Moniteur* du 24 août 1790 accueille très favorablement la publication des deux premiers volumes de la traduction nouvelle. "Ces matières sont devenues à la portée de tout le monde, et depuis que chaque citoyen peut avoir part au gouvernement et doit y prendre un intérêt direct, tous se croient obligés d'en étudier les mouvements et les ressorts, d'en bien connaître toutes les parties [. . .]. Nous nous contenterons de remarquer qu'aucun livre ne contient de système plus complet d'économie sociale et qu'aucun par conséquent n'offre plus de moyens d'instruction et d'utilité."

Vandermonde, bien entendu, connaissait ces débats. Il y participa même de manière implicite en faisant traduire et publier le traité de Steuart<sup>27</sup> ; il s'inséra dans le courant général et, à l'occasion, s'emporta lui aussi contre Quesnay et ses disciples. Dans son rapport de 1794, il les accusa même d'avoir fait inconsciemment le jeu de l'Angleterre : "ce n'est pas à dater de la révolution seulement, que les Anglais connaissent l'usage des pensions et gratifications à des meneurs adroits, chargés d'agiter la France par leurs impulsions et sur leurs plans" écrit-il. "Ces imprudents sectaires [les physiocrates] qui ont tant jeté de fausses idées parmi nous sur le commerce, et qui s'arrogeaient le nom d'économistes qu'ils ont rendu ridicule, ignoraient qu'ils n'étaient que des mannequins"<sup>28</sup> (1795a, pp. 5-6). Le renvoi à l'ouvrage de Graslin également (pour ne pas parler de ceux de Steuart et de Smith) et l'appréciation qu'il formula à son propos<sup>29</sup> dénotent une optique anti-physiocratique. Le combat contre la physiocratie, en France, pouvait d'ailleurs toujours sembler d'actualité au plan politique : dans les débats autour de la citoyenneté, dans les

---

27. Dans *Le Moniteur* du 24 juin 1790, un article signé M. Desmond annonça en ces termes la parution de l'ouvrage : "Si toutes les connaissances utiles ont de grandes obligations aux Anglais ; si nous devons à Newton la théorie des lois qui règlent le monde physique, à Locke celle de l'âme ou des facultés intellectuelles de l'homme ; si ce peuple éclairé a fixé les limites et établi l'équilibre entre tous les pouvoirs publics, qu'il a le premier réduit en science soumise à des règles, nous ne lui sommes pas moins redevables d'une grande partie des progrès que nous avons faits dans une science non moins difficile, mais peut-être plus importante que toutes les autres, celle de l'administration intérieure ou de l'économie politique, en tant qu'elle est distinguée du gouvernement proprement dit, c'est-à-dire de l'exécution des lois et de l'administration de la justice. L'ouvrage le plus profond, nous ne craignons pas de le dire, et en même temps le plus lumineux qui ait paru en Angleterre sur cette matière, est celui du chevalier Steuart, dont nous annonçons ici la traduction ; et nous ne doutons pas que le public ne partage et notre étonnement et nos regrets de ce qu'un ouvrage de cette importance ait été connu si tard en France [...], l'Assemblée nationale ayant successivement saisi presque toutes les matières traitées dans cet ouvrage, qui doit faire le code d'économie des nations modernes".

28. Un jugement plus mesuré est porté dans le cours : "J'aurai l'occasion de combattre quelquefois leurs opinions. Je les désigne sous le nom de partisans du système de Quesnay. S'il m'arrivait d'en parler ici avec le ton du mépris, ce serait une grande faute : je me le reprocherais beaucoup à moi-même : leurs idées ne sont pas conformes aux miennes ; mais c'est à vous d'en juger" (t. II, pp. 461-462).

29. "Je le regarde comme un des meilleurs livres qui ait été écrit en France sur l'économie politique" (1795b, t. V, p. 107).

propositions qui visaient à restreindre le droit de vote aux propriétaires fonciers, la théorie économique physiocratique et les conséquences politiques que ses adeptes avaient tirées depuis longtemps jouaient un certain rôle<sup>30</sup>.

Pour autant, les références de Vandermonde sont plus vastes que celles strictement relatives à ces controverses, du moins pour autant que nous puissions en juger car, tout comme ses contemporains, il ne multiplie pas ses références. Il fait preuve d'une grande ouverture d'esprit ; ses préférences vont à quelques auteurs étrangers récents et les noms les plus souvent cités, outre Smith, sont James Steuart (à qui il associe l'œuvre antérieure de John Law) et Arthur Young (qu'il a probablement connu chez Lavoisier). Il semble faire preuve, aussi, d'une véritable curiosité intellectuelle : il connaît et apprécie, par exemple (1795b, t. III, pp. 152-154), l'essai de James Anderson sur la rente différentielle qui devait jouer un si grand rôle dans l'histoire de l'économie politique (pour une toute autre raison, cependant, que celle avancée par Vandermonde).

Mais en dépit de ces qualités, la manière dont il perçoit et cite les différents auteurs marque les limites de sa réflexion en économie : il manque manifestement de recul et de largeur de vues théoriques. Le nez plongé dans ses notes, il place tous les écrits, et souvent les problèmes, à un même niveau d'importance. Les principes théoriques sont quelquefois exposés de manière obscure et leur mise en œuvre pratique manque la plupart du temps de précision. Une illustration frappante peut être donnée à ce propos : procédant à une avancée théorique appréciable, il développa une théorie du travail productif susceptible de déplacer la question de la formation des revenus en liaison avec la théorie de la valeur ; mais il n'en tint aucun compte dans sa théorie des prix ni, surtout, dans sa critique de la physiocratie où elle eût été dévastatrice, critique pour laquelle il utilisa au contraire les développements, plutôt contestables, de Hocquart de Coubron. . . Quant aux développements et autres raffinements en matière de théorie des prix, ils laissent perplexe.

---

30. Sur ce sujet, la lecture de l'article d'E. Allix (1910) s'impose toujours.



On remarquera enfin, sans s'en étonner outre mesure, l'aspect quelquefois "scientiste" que revêt le propos : Vandermonde insista sur le rôle des inventions techniques qui ont changé les modes de vie et, irréversiblement, adouci les mœurs, apporté et approfondi la liberté. Il est d'ailleurs en cela en bonne compagnie puisque Smith, par exemple, ne dédaigna pas ce type de considération. Au sein du cours, cependant, ces développements prennent une place disproportionnée.

Il existe malgré tout une ligne directrice dans la pensée économique de Vandermonde et l'on peut même dire du cours que jamais économie n'avait donné une impression plus politique. En réalité, en 1794 et 1795, Vandermonde se battit sur deux fronts entre lesquels il tenta de préserver une position médiane. D'un côté, il refusa les idées jacobines extrémistes et, sur ce point, il eut fort à faire face à un auditoire sélectionné à l'automne 94, dans toute la France, pour son "civisme", et qui vivait encore sur certaines idées fortes et simples propagées pendant de longs mois auparavant ; non pas que l'auditoire eût été hostile, si l'on en croit du moins ce qui transparaît des propos du cours et des débats : il tint cependant à certaines idées et ne souhaita pas les abandonner sans discussions ! Mais d'un autre côté, Vandermonde refusa également d'admettre la nécessité d'une "concurrence indéfinie" sur les marchés, c'est-à-dire la mise en œuvre stricte du programme de liberté économique : sur ce plan, il resta interventionniste, même si c'est de manière modérée et en critiquant la manière irréfléchie dont les jacobins l'avaient été. La ligne médiane qu'il adopta est plutôt celle d'un Galiani<sup>31</sup>, ou même, certaine différences mises à part — sur les greniers publics notamment —, celle d'un Necker (jamais cité, et pour cause, en ces temps difficiles...).

## VII

Vandermonde fut certes jacobin ; ses propos, ses missions, ses amitiés le prouvent. Peut-être, aussi, sa position a-t-elle évolué. Selon toute pro-

---

31. "On a dit de lui qu'il avait de l'esprit [...] : je l'ai trouvé plein de génie" (1795b, t. IV, p. 174).

babilité, cependant, il ne fut jamais extrémiste comme Hassenfratz a pu l'être, et, en matière économique, il n'approuva jamais, à notre connaissance, les mesures économiques rigoureuses qui avaient été édictées pendant la Terreur, et notamment les lois sur le "maximum". Il demeura lucide et vit bien qu'une grande partie de la propagande, sous le Gouvernement révolutionnaire, menait inmanquablement à des situations catastrophiques dans le domaine économique. Le rapport sur les manufactures de Lyon donne le ton ; l'intervention de l'auteur dans le débat sur le maximum poursuit l'analyse et d'autres idées sont enfin développées au cours des séances de l'École normale. Notons les grands thèmes.

Vandermonde reprit et développa d'emblée un point fondamental qui avait été à la base du discours de J. A. Creuzé-Latouche en faveur de la création de la chaire d'économie politique. Puisque les sociétés contemporaines consistent en des équilibres socio-économiques complexes reposant sur le bon fonctionnement des marchés, les références constantes aux Anciens, à leurs mœurs et à leurs institutions ne peuvent qu'induire en erreur et faire prendre des décisions désastreuses pour tous, engendrant un processus de régression et de misère. Deux idées-forces permettent d'organiser le propos.

La première est celle d'une opposition irréductible entre le système des Anciens et celui des Modernes. "Tous les jours", remarque l'auteur, "on entend comparer les français ou les anglais, les peuples modernes enfin, avec les peuples anciens. Il n'y en a point aujourd'hui qui ressemblent aux grecs, ni aux romains, encore moins aux carthaginois [. . .]. C'est un malheur que de se livrer à de fausses analogies. Je désire que vous vous persuadiez tous qu'il faut étudier l'état présent, sans songer à l'état passé ; il y a trop de difficulté et de danger à les comparer" (1795b, t. II, p. 449). Le conseil est réitéré (ibid., p. 457). "Nos nouvelles machines politiques", insiste Vandermonde, "sont des ouvrages compliqués qu'il faut étudier avant de les juger. Elles ressemblent, dans plus d'un sens, aux ouvrages modernes de l'horlogerie, dont il eût été difficile aux anciens de se former une juste idée" (ibid., t. IV, p. 169). La raison de tout ceci réside essentiellement dans la complexification de la structure économique due

à l'apparition des “besoins factices” ; ceux-ci ont simultanément permis, à la longue, la disparition de l'esclavage, la multiplication des inventions en tout genre et l'enrichissement général. Le lien social passe à présent par la dépendance mutuelle des individus au travers de leurs besoins et des activités économiques qui ne peuvent être que marchandes et libres si l'on veut qu'elles soient efficaces. La satisfaction des besoins, le fonctionnement des marchés requièrent la propriété privée et la liberté économique<sup>32</sup> ; misant sur le jeu des intérêts privés, elles exigent par là — et amènent progressivement — la liberté politique, la résistance à la tyrannie et l'adoucissement des mœurs<sup>33</sup> : en bref, elles œuvrent dans le sens de l'intérêt général.

Fortement inspiré de Smith en particulier<sup>34</sup> et adapté aux circonstances tendues du moment, ce discours général va à l'encontre de bien des idées politiques révolutionnaires : n'avait-on pas mis l'accent sur le refus du luxe, de la corruption des mœurs et de la décadence que ce luxe était censé produire, et n'avait-on pas prôné une nouvelle vertu, ou une vertu régénérée, sur le modèle spartiate ? Vandermonde insista au contraire sur les “besoins factices”, sur leur nature, leur rôle et leur importance ; il s'efforça aussi de neutraliser, en quelque sorte, le mot “vertu”, en lui donnant un sens historique changeant (voir 1795b, t. II, pp. 294-295 et 300-301). Ces thèmes forment véritablement l'ossature du cours et, surtout, des

---

32. Vandermonde critiqua très sévèrement ceux qu'il appelle les “niveleurs”. “Je crois qu'il y a eu des hommes passionnés, voulant profiter des erreurs du peuple pour l'asservir, et qu'ils ont pu [...] donner au peuple de fausses idées [...]. Ces hommes-là étaient, je ne dis pas seulement méchants, mais [...] véritablement extravagants. Il n'y aurait pas de culture, pas de perfectionnement dans aucun genre, s'il n'y avait pas de propriété, s'il n'y avait pas de certitude de jouir de ce qu'on aurait acquis, de ce qu'on aurait hérité de ses pères. Je ne puis pas laisser cette idée sans la couler à fond [...]. Quant à l'idée ‘qu'il faut égaliser les fortunes, qu'il faut qu'il n'y ait pas d'hommes plus riches les uns que les autres’, c'est, selon moi, le rebours du bon sens” (1795b, t. III, p. 151).

33. Voir 1795b, deuxième leçon en particulier ; le thème de l'importance des “besoins factices” pour le soutien de l'économie affleure dans le rapport (1795a, pp. 2-3) étant donné la nature des manufactures lyonnaises. Voir aussi les trois séances de débats, 1795c.

34. Vandermonde s'éloigne ici quelque peu de Steuart qui, d'une certaine manière, faisait quelquefois référence à l'Antiquité.

débats car les élèves furent surpris par la tonalité d'un propos qui allait si franchement à l'encontre des opinions qu'on leur avait inculquées : "je dois paraître m'écarter encore davantage de la saine morale. Je vous dois là-dessus quelques explications", reconnut l'orateur (1795b, t. II, p. 292). La question est sans cesse reprise. La réaction d'un auditeur nommé Moline est caractéristique à cet égard : "Je vous avoue, citoyen professeur, que ces paroles ne m'ont pas seulement étonné ; elles ont brouillé tous mes principes. Ce n'est pas une nuance, c'est un contraste" (1795c, p. 353). La longue intervention de Moline fut très applaudie par l'auditoire. Mais la discussion put néanmoins avancer : "Ce n'est pas, citoyen professeur, que je veuille ridiculement introduire la vie et le gouvernement patriarcal" conclut l'élève. "La France compose une grande nation, célèbre par les sciences et les arts qu'elle cultive. Voici [...] sous quel point de vue j'aurais désiré exposer votre proposition. Je lui aurais donné la forme d'un problème d'économie politique ; j'aurais dit : soit donnée une grande nation nouvellement rendue à la liberté, au sein de laquelle les progrès de la révolution se seraient étendus aussi loin qu'ils pourraient aller ; trouver le moyen de faire concourir ses arts, son luxe, et tout ce qui alimente ses besoins factices à la prospérité nationale ; y diminuer, autant que possible, la tendance naturelle qu'ont toutes ces choses vers l'effémination" (ibid., pp. 355-356).

L'économie politique devient alors une science indispensable. Impensable chez les Anciens, elle est consubstantielle à la modernité. "L'objet de cette science est la théorie des richesses, considérées dans leurs rapports avec la prospérité publique. Dès le premier pas il faut prendre un parti tranché sur le but qu'on se propose à cet égard. Si les hommes s'entendaient pour adopter les principes de la saine morale qui attache le bonheur à la modération des désirs, si la paix perpétuelle était assurée [...] ; alors tout l'échafaudage de l'économie politique moderne s'écroulerait [...]. Mais tant qu'il y aura de grands peuples livrés à la cupidité, tant que la civilisation, le commerce, la politique et l'art de la guerre, y feront de continuel progrès, l'économie politique moderne sera une science in-

dispensable et pour ces peuples, et pour tous les autres” (Vandermonde, 1795b, t. II, p. 234).

La deuxième idée-force est l'affirmation de l'inexistence de tout système intermédiaire et donc de la vanité de toute tentative dans ce sens. Il faut choisir entre le “système patriarcal” et le “système moderne”, il ne faut “point de système bâtard ; il n'engendrerait que des contradictions”. C'est le système moderne qui doit rallier les suffrages sous peine d'une régression économique et sociale et d'un retour en force de l'obscurantisme ; car, dans la logique du choix inverse, ou de la recherche d'un moyen terme, toute mesure partielle, intermédiaire, ou de compromis provoque le déroulement d'un engrenage inéluctable : “Êtes-vous d'avis de repousser les villes dans les campagnes ? Voulez-vous que tous les hommes soient cultivateurs ? Demandez-vous que leurs moyens de bonheur soient non seulement égaux, mais qu'ils soient semblables ? Cherchez-vous à les délivrer des besoins factices, et à dissoudre les liens de leur dépendance mutuelle à cet égard ? Ayez de la suite : conseillez franchement de brûler les bibliothèques, de briser les statues, de déchirer les tableaux, de détruire les manufactures et ne calomniez point le respectable Jean-Jacques, qui voyait cette conséquence, et qu'elle n'effrayait pas.” Et l'orateur de conclure : “Si elle vous arrête, si vous sentez qu'un grand peuple placé sur un sol généralement fertile, entre des nations policées, ne peut pas être longtemps heureux s'il n'est fort, et que pour qu'il soit fort, il faut aujourd'hui qu'il soit riche ; alors étudions ensemble” (1795b, t. II, p. 235 ; voir aussi 1795c).

Des mesures qui pouvaient ressembler à des tentatives d'instaurer un système intermédiaire, la France en avait connu dans le domaine économique, avec, notamment, les lois sur le maximum sévèrement critiquées, dans le rapport, en raison de leurs incohérences. “Fixer à moitié en sus du prix de 1790, des denrées étrangères, ou des objets qui en nécessitent l'emploi, c'était manifestement les interdire ; c'était forcer à la fraude et provoquer l'excès de renchérissement qui en résulte. Comment nos colonies même eussent-elles pu nous envoyer leurs indigos au prix du maximum ? En, 1790, le fret était à deux sous et l'assurance à trois ou quatre

pour cent ; à présent le fret est à huit sous et l'assurance à cinquante ou soixante" (1795a, pp. 44-45). Le gouvernement peut, en période de crise, intervenir sur les prix : mais cette intervention doit être articulée à la logique de la production marchande, sous peine de voir les sources d'approvisionnement se tarir. Un prix maximum doit être juste, c'est-à-dire permettre le remboursement des frais matériels de production et la rémunération des services producteurs : un tel "juste prix" s'apparente, selon Vandermonde, au prix naturel de Smith. Les éléments qui entrent dans sa composition sont cependant si variés que seuls les agents économiques peuvent le connaître de manière à peu près certaine. "Qu'on nous permette seulement de remarquer qu'il n'était pas si difficile qu'on le présume, de faire arbitrer équitablement le juste prix des choses, par ceux même qui en font le commerce ; ni même de convaincre la masse du peuple de la sincérité de leur estimation. Il y a des questions complexes dont la solution ne peut pas être renfermée dans une formule de quatre mots ; et ce n'est pas une question simple que celle du juste prix de tous les objets de consommation. Chaque négociant a les vrais éléments de la solution particulière qui le concerne, et il n'y avait rien d'absurde à compter sur la bonne foi des mieux famés d'entr'eux" (ibid., p. 45). S'il faut donc surveiller les prix en période de troubles, il faut le faire de manière souple et en respectant les producteurs<sup>35</sup>. Pour la même raison, l'auteur se déclare opposé aux greniers d'abondance, ou greniers publics, dans le commerce des blés (1795b, t. IV, pp. 464-465).

## VIII

Pour autant, Vandermonde ne fut pas un partisan inconditionnel de la liberté du commerce. Celle-ci, à ses yeux, est strictement nécessaire, mais elle possède aussi des limites dont le législateur doit être conscient et par rapport auxquelles il doit fonder ses interventions dans le domaine économique (tout en respectant cependant la logique qui préside au bon

---

35. Voir aussi 1794, article troisième, ainsi que les propos tenus sur les prix dans les dernières leçons du cours.

fonctionnement des marchés). Le domaine du commerce extérieur, qui met en jeu la richesse et la puissance nationale, le niveau d'emploi du pays<sup>36</sup>, est un exemple de point sensible où le laissez-faire peut se révéler néfaste. C'est là une des raisons pour lesquelles l'auteur s'opposa aux physiocrates et au traité de commerce qu'ils firent conclure en 1786 entre la France et l'Angleterre : "Ils ont accrédité le mot *Laissez faire et Laissez passer*, sans se douter que le cabinet britannique et ses souffleurs gagés n'y avaient vu pour nous que le conseil, laissez faire le mal et laissez passer votre ennemi" (1795a, p. 6). C'est pourquoi, également, il s'opposa à G. Filangieri et fit remarquer ses incohérences : "Ce même auteur s'est déclaré aussi pour la maxime des disciples de Quesnay, *laissez faire et laissez passer* ! et cependant il a le bon ton de dire [...] : 'C'est dans l'art de connaître les cas où l'on doit ordonner, et ceux où l'on doit laisser faire, que consiste toute la science du gouvernement.' Ces contradictions font honneur à sa bonne foi" (1795b, t. IV, pp. 466-467). La position est réitérée lors du débat sur le maximum, en décembre 1794 : il est faux qu'il n'y ait rien à redouter de la "concurrence indéfinie" du commerce, et ceci dans les situations normales comme dans celles, exceptionnelles, de troubles intérieurs et extérieurs.

À la même époque, le rapport sur les manufactures de Lyon soulignait d'autres points sur lesquels la doctrine de la "concurrence indéfinie" allait trop loin. Pour des raisons liées à la formation de la main d'œuvre, et pour les besoins des débouchés et du commerce, Vandermonde admettait la nécessité d'une réglementation souple : en conférant des labels de qualité pour les manufacturiers et les artisans qui auraient souhaité donner un signe extérieur de reconnaissance et de confiance à leurs produits, les règlements pouvaient maintenir la "morale mercantile" en écartant les fraudes manifestes et en protégeant la propriété industrielle ; ils étaient aussi susceptibles de stabiliser les prix des marchandises en favorisant une spéculation stabilisatrice (les spéculateurs ne peuvent agir rapidement et efficacement que s'ils sont certains de la qualité de la marchandise ache-

---

36. Vandermonde suit une doctrine de la "balance du commerce" dans la version "balance-travail" exposée, notamment, par Steuart.

tée), et en fin de compte de réguler les revenus des artisans et manufacturiers et de perpétuer la transmission des savoir-faire et des techniques. “En général, tout règlement doit cesser avec le temps de convenir à l'état des choses, puisque celui-ci change toujours. Ce n'est point une raison pour n'en point avoir, c'en est une seulement pour convenir d'un mode de révision à des époques déterminées” (1795a, p. 30).

Vandermonde se démarqua enfin également de la plupart des libéraux qui, à quelques exceptions près comme Creuzé-Latouche, étaient hostiles aux assignats. Dans son cours, il défendit cette monnaie qu'il présenta comme la meilleure de toutes dans l'absolu : “je regarde l'assignat comme une grande découverte, comparable à celle de la boussole et de l'imprimerie” (1795b., t. II, p. 455) ; il n'est pas seulement “la monnaie de la révolution, mais [...] la meilleure de toutes ; et ici, et aujourd'hui, et partout, et toujours” (ibid., t. III, p. 159). Il n'ignorait pas, bien entendu, le phénomène inflationniste important induit par les émissions successives, ainsi que la crise de confiance qu'elles engendrèrent, perturbant ainsi gravement les mécanismes de l'économie. Dans son rapport, il avança cependant une explication astucieuse tendant à dégager ce type de monnaie des accusations portées contre lui et, de façon originale, mit l'accent sur le rôle des différents agents, de leurs stratégies d'information et d'anticipations, dans la spirale de la dépréciation du papier-monnaie<sup>37</sup>. C'est la défense des assignats qui poussa Vandermonde à souligner l'importance des écrits de John Law en qui il voyait leur lointain initiateur, et à conseiller la lecture du traité de Stuart<sup>38</sup>.

---

37. Sur ce point comme sur les développements analytiques en général, voir G. Faccarello, 1989.

38. “Je voudrais vous citer, à cet égard, les paroles mêmes d'un homme bien décrédité, qui a été chassé de France et déshonoré pour avoir eu raison. C'est le fameux Jean Law, l'auteur du trop fameux système, dont il a fallu attendre qu'un Anglais nous dévoilât le secret, cinquante ans après. Voyez l'histoire que donne Steuart, de notre banqueroute de 1720. Le petit traité sur les monnaies, publié par Law en 1715, m'a toujours paru un chef-d'œuvre. Vous y trouverez cette découverte, que je vous ai tant vantée, celle de nos assignats” (1795b, t. IV, pp. 462-463).



La réhabilitation de Law et les références appuyées à Steuart confirment d'ailleurs, si besoin en était, la tendance interventionniste de Vandermonde. L'éloge des *Principes* de 1767 est éloquent : "ce livre [...] a été traduit en 1789, à ma sollicitation. La traduction a été faite par un irlandais qui ne savait pas le français, mais elle a été revue par un homme de beaucoup d'esprit [...]. Steuart paraît rebutant à celui qui y jette les yeux pour la première fois ; il est difficile à lire : peut-être est-ce une cause du peu de succès qu'il a eu en Angleterre. J'invite ceux qui veulent approfondir l'économie politique, à se procurer ce livre, et à ne point se rebuter" (1795b, t. II, p. 448). Steuart est d'ailleurs, la plupart du temps, préféré à Smith. Revenons par exemple sur le problème des règlements. Adam Smith, peut-on lire sous la plume de Vandermonde (1795a, pp. 24-25), "a beaucoup déclamé contre les corporations et contre les règlements d'apprentissage dans les trois derniers livres de son traité sur la richesse des nations" ; il avait pourtant "remarqué dans son premier livre, qu'au défaut de corporations légales, il s'en forme de volontaires dont l'effet, dit-il, est le même<sup>39</sup> contre la libre concurrence. Cette contradiction pourrait seule déceler l'attention dans laquelle ont été écrits ces derniers livres, si inférieurs aux deux premiers ; et on ne s'étonnerait plus de l'affectation avec laquelle ils ont été vantés par des meneurs en France, où le traité de James Steuart sur l'économie politique, écrit avant cette époque avec tant de force de raisonnement dans des principes contraires, était demeuré inconnu".

Quant à l'"homme de beaucoup d'esprit" évoqué par Vandermonde, ce n'était autre qu'Étienne de Sénovert à qui l'on doit aussi une édition d'écrits de Law (1790). Les avantages que Sénovert vit à la diffusion des idées de Steuart sont caractéristiques et traduisent vraisemblablement aussi l'opinion de Vandermonde : "Le premier sera de convaincre, sans doute, que la révolution qui s'opère sous nos yeux était dans l'ordre des choses nécessaires : nous devons donc en être d'autant moins alarmés sur les inconvénients inséparables d'un pareil changement, et convenir que

---

39. Vandermonde tente même de prouver que cet effet est pire (1795a, pp. 25-27).

si une administration tout à fait insensée n'eût pas pu l'accélérer de dix ans, la plus éclairée et la plus sage n'eût pas été capable non plus de la retarder d'autant. Le second avantage sera de convaincre les bons esprits, qui auront lu avec attention, combien il est difficile de réduire l'économie politique en système; ils verront que si les principes en administration sont nécessaires, rien, au contraire, n'est plus perfide que les maximes, dont la raideur ne se plie jamais à aucune des nombreuses inconstances qui en contrarient l'application. Ces maximes ont l'inconvénient de favoriser l'ignorance et la paresse sur un sujet qui ne peut s'en accommoder. Qu'un administrateur généralise ses idées, il le faut; il donne en cela la preuve d'un esprit capable d'embrasser, à la fois, un grand nombre de combinaisons, et il place, en même temps, chaque fait dans la classe à laquelle il appartient: mais il s'égarerait bientôt si, perdant de vue les circonstances collatérales, il prenait pour la réalité ce qui n'est que l'opération de son esprit. Que serait-ce encore si, au lieu de suivre les maximes que sa propre méditation a pu lui fournir, il recevait aveuglément celles des autres?" (1789, pp. IX-XI).

## IX

Certains aspects purement analytiques du cours de l'École normale doivent également être soulignés. Nous avons développé ailleurs les plus intéressants<sup>40</sup>: contentons-nous, ici, de reprendre très brièvement quelques points. Premier aspect remarquable: une conception purement théorique de l'économie politique, détachée a priori de toute préoccupation statistique et préfigurant, de manière étonnamment moderne, ce que nous appelons aujourd'hui un modèle théorique. "Le professeur d'économie politique ne doit même traiter son sujet que d'une manière abstraite", note Vandermonde. "Les applications à tel pays, à telle époque, à telle circonstance, exigent des connaissances de détail qui ne sont pas de son ressort.

---

40. En matière de théorie monétaire et de statut des différentes sortes de capitaux en particulier. Les développements sur le droit de propriété sont aussi intéressants, ainsi que ceux qui développent l'idée selon laquelle il existe des "justes fortunes" tout comme il y a des "justes prix". Ils ne sont cependant pas très originaux et beaucoup de partisans de la liberté du commerce partageraient ces idées.

Il lui suffit de montrer combien le résultat des principes doit varier selon les hypothèses, et de faire sentir les difficultés que doivent éprouver le législateur et l'administrateur instruits, pour adopter, dans chaque circonstance, la conclusion qui se déduit de la combinaison des principes. On peut assimiler nos résultats généraux à des formules analytiques qui renferment une multitude d'indéterminées ; les solutions dépendent de la substitution des nombreuses données, nécessaires pour parvenir à l'application" (ibid., pp. 237-238). L'économie politique est donc dissociée des statistiques, c'est-à-dire de l'arithmétique politique au sens traditionnel du terme, cette dernière discipline paraissant encore comme bien trop incertaine et n'offrant le plus souvent que des résultats contradictoires<sup>41</sup>. Accessoirement, c'était aussi là douter des tentatives de Lavoisier ou de Lagrange dans ce domaine, par exemple, et prendre parti contre les physiocrates et leur prédilection pour les calculs empiriques ou prétendus tels qu'ils présentaient non seulement comme des illustrations, mais aussi comme des preuves à l'appui de leur démarche théorique et de leurs propositions de politique économique.

Une autre innovation du cours d'économie professé à l'École fut, elle, promise au plus bel avenir et révolutionnait quelque peu la discipline. Les physiocrates pensaient que le surplus dégagé chaque année dans l'économie, le produit net, prenait son origine dans le seul secteur agricole, et en tiraient non seulement d'importantes conclusions au plan de la théorie et de la politique économiques mais aussi de leur doctrine politique tout court, en hiérarchisant les différents types de propriétés et en donnant la prééminence au seul propriétaire foncier. Smith réagit contre le fait de ne considérer que la terre comme "productive" ; selon lui, tout travail effectué dans un secteur quelconque était à l'origine du produit national (pour utiliser une expression moderne). Mais il subsistait encore des ambiguïtés dans sa doctrine et il semble bien que seul le travail qui se trouve à l'origine de produits matériels ait été considéré par lui comme productif. Vandermonde franchit un pas décisif : peut-être influencé par

---

41. Vandermonde, 1795b, t. II, p. 457 ; voir aussi 1795c, t. I, pp. 306-307.

une tradition française qui mettait au premier plan le rôle des sensations et de l'utilité au même titre que des coûts dans l'explication des prix et le jeu de l'offre et de la demande, il déplace le problème de la productivité du travail et de l'origine du revenu national en soulignant que seule importait, précisément, la production de services, d'utilité, quel que soit son support (matériel ou immatériel) et sa destination.

L'innovation est de taille, mais il est vraisemblable que, comme pour ses découvertes dans le domaine mathématique, Vandermonde ne se rendit pas véritablement compte de l'importance de ses propos : d'autres, et en premier lieu Jean-Baptiste Say, recueillirent l'héritage et le firent fructifier. La façon par laquelle Vandermonde introduisit son innovation est d'ailleurs fort caractéristique : une manière latérale, conséquence de considérations plus politiques.

Car si Vandermonde refusa finalement toute distinction entre travail productif et improductif, c'est en se fondant sur le principe de l'égalité des hommes entre eux, inscrit en tête de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette égalité concentre en effet l'attention sur l'homme, son travail, le service qu'il rend à un autre homme et à la société : tous les services sont donc, par nature, équivalents ; tout revenu issu d'une telle activité en constitue la contrepartie. "Quant aux revenus" souligna Vandermonde, "ma façon de voir est peut-être un peu bizarre, mais vous m'avez promis de l'indulgence. On les a beaucoup distingués ; ces distinctions sont bonnes : mais je crois plus utile de les montrer sous un seul point de vue. Je les attribue à une source unique. Ils proviennent des équivalents obtenus par des services rendus" (1795b, t. II, p. 458). Ce point est important, y insista l'auteur, même si le propos est inhabituel. "Un propriétaire tire un revenu de sa terre ; un chanteur tire un revenu de son talent ; voilà deux espèces de revenus, dont l'origine paraît très différente ; selon moi, elle est la même" (ibid., pp. 458-459). Vandermonde développa alors son exemple afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans l'esprit de ses auditeurs : "Je suis cultivateur ; un propriétaire me loue sa terre ; je lui paie un prix de bail ; qu'est-ce que cela ? Il me prête son droit de cultiver ; c'est un service qu'il me rend, et je lui en donne l'équivalent.

Je suis un chanteur ; vous aimez la musique ; je vous fais passer une heure agréable ; vous me payez : c'est un équivalent pour le service que je vous ai rendu." Cette analogie entre l'agriculteur et le chanteur, ajouta-t-il, "est bonne à remarquer par des républicains qui ont établi l'égalité" (ibid., p. 459).

## X

Vandermonde occupa à l'École normale la première chaire publique d'économie politique en France. Certains cours avaient bien eu lieu auparavant, au Lycée notamment, mais il s'agissait là d'enseignements privés. L'an III parut donc marquer un tournant décisif à cet égard. Malheureusement, l'embellie ne fut que de très courte durée et l'histoire de l'enseignement de l'économie politique demeura, pour longtemps, extrêmement chaotique<sup>42</sup>, toujours liée à des enjeux institutionnels et politiques. Dans la longue série d'événements qui aboutit, fort tard, à l'institutionnalisation de la matière comme discipline académique dans les Universités, le Conservatoire des arts et métiers joua un rôle non négligeable. D'une certaine manière, il n'est pas faux de dire que cette institution fut un premier refuge véritable pour le témoin transmis par notre géomètre. Il n'est sans doute pas inutile d'en dire deux mots en conclusion.

Le cours de Vandermonde, et donc les idées novatrices qu'il comporte, fut imprimé et distribué aux élèves ; il fut également inclus dans les recueils édités et réédités par la suite. Mais, dans l'immédiat, il inspira aussi certains enseignements dans les Écoles centrales qui venaient d'être créées lorsque l'École normale ferma ses portes. Beaucoup d'élèves, de retour de Paris, devinrent professeurs dans les nouveaux établissements, et, dans leur tâche, s'inspirèrent naturellement des cours qui leur avaient été dispensés.

---

42. Outre les articles de H. Baudrillart (1873) et A. Courtois (1892), déjà cités, des contributions classiques sont celles de L. Reybaud (1864), A. Liesse (1901), E. Levasseur (1905) et M. Marion (1932). Les études sur le sujet ont été reprises et approfondies récemment (voir particulièrement L. Le Van-Lemesle, 1980 et 1986).

Bien sûr, l'économie n'était pas une matière prioritaire et l'on sait, par exemple, que les cours les plus fréquentés étaient ceux de dessin, puis ceux de sciences. Mais son enseignement avait été prévu<sup>43</sup> dans l'ensemble des cours proposés, et c'était déjà un point important ; il avait sa place dans l'enseignement de "législation"<sup>44</sup>, comme le rappelle encore une circulaire du Ministre de l'intérieur en l'an VII, cours qui devait venir couronner les études des élèves. Mais il est aussi bien connu que, dans le type d'enseignement à la carte offert par les Écoles centrales, les professeurs faisaient souvent ce qu'ils voulaient. Selon les témoignages retrouvés par G. Coirault (1940) pour le Centre-Ouest de la France, les attitudes variaient grandement d'une école à l'autre et, lorsqu'elles étaient favorables à l'étude de l'économie politique, elles n'étaient pas toujours comprises des élèves ou de l'entourage académique. À Saintes, note G. Coirault, "le citoyen Maublanc, selon un rapport du jury d'instruction de l'an VI, prétend n'enseigner *que l'économie politique*. . . Le jury s'en indigne [. . .]. Aussi, le jury propose de déclarer Maublanc *incapable* !" (1940, pp. 331-332). À Limoges, l'économie est favorablement accueillie et le titulaire de la chaire peut écrire : "Si les vérités économiques avaient été plus généralement répandues parmi nous, le hideux vandalisme n'aurait pas exercé ses ravages sur le territoire français ; le papier-monnaie n'aurait jamais excédé la masse de un milliard. Nous n'aurions jamais entendu parler non plus de la 'loi du maximum', loi désastreuse, chef d'œuvre d'ineptie, plus digne d'un sauvage ivre que des mandataires d'un peuple civilisé !" (cité par Coirault, *ibid.*, p. 332).

Nous possédons aussi le témoignage précieux et direct d'un élève de Vandermonde, Jacques Berriat Saint-Prix, professeur de législation à l'École centrale de l'Isère. Répondant au vœu du Ministre de l'intérieur qui invitait les professeurs de législation à faire des cours séparés, notamment d'économie politique, J. Berriat Saint-Prix annonce l'ouver-

---

43. Après, certes, quelques péripéties (G. Faccarello, 1989, pp. 85-86).

44. Enseignement véritablement nouveau par rapport à celui des anciens collègues. Voir par exemple Coirault, 1940, pp. 325-334.

ture d'un tel cours et son discours-programme est immédiatement publié par Røederer dans le premier tome des *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique* (J. Berriat Saint-Prix, 1799). La lecture de ce discours est saisissante : beaucoup de thèmes traités par Vandermonde s'y retrouvent, tout comme quelques exemples spécifiques ou encore les auteurs cités en référence. Le cas, peut-être, est isolé : il n'en est pas moins symptomatique. Au demeurant, ce type de thème était aussi d'actualité et quelques accents semblables à ceux de Vandermonde se retrouvent, par exemple, dans l'introduction de l'*Abrégé* de Germain Garnier (1796) et, plus tard, dans les cours que Røederer donne de nouveau au Lycée (Røederer, 1801-1802).

Chez Røederer, cependant, l'interventionnisme de Vandermonde n'est pas de mise et c'est la tradition issue de Turgot qui est maintenue. C'est précisément cette tradition que poursuit Jean-Baptiste Say lorsqu'il aborda, à son tour, l'économie politique dans son *Traité* de 1803, dans ses cours à l'Athénée puis au Conservatoire des arts et métiers et, de manière fort brève, au Collège de France : mais une tradition naturellement enrichie des débats révolutionnaires et des idées de Vandermonde. Say ne cite pas volontiers les auteurs dont il s'inspire ; de nombreuses pages, cependant, sont très caractéristiques de l'héritage qu'il assume. Le premier écrit conséquent : *Olbie* (1800), le "Discours préliminaire" du *Traité*, certains chapitres de ce traité, ou encore un texte non daté : *Erreurs où peuvent tomber les bons auteurs qui ne savent pas l'économie politique*, charrient et synthétisent, dans un cadre strictement libéral, bien des thèmes abordés de front par Vandermonde. Le cours de l'an III marqua donc une étape importante. Et c'est tout particulièrement la reprise et le développement systématiques de la nouvelle théorie du travail productif énoncée dans les leçons de l'École normale, l'accent exclusif placé sur la production d'utilité par les différents types de services, qui conférèrent originalité et modernité à l'économie politique française, à partir de Say, jusqu'à son nouveau point de cristallisation, quelques décennies plus tard, chez Léon Walras.

**Annexe — Le programme du cours d'économie politique**

(Vandermonde, 1795b, t. II, pp. 235-237)

I. Occupons-nous de la nature, de la formation et de la distribution des richesses ; recherchons les principes de la valeur et du prix des objets, ainsi que du rapport entre la valeur des produits bruts et celle des mêmes produits quand ils ont reçu toutes leurs façons ; considérons la population et les suites de son accroissement ; traitons des principes politiques de l'agriculture, et du commerce des grains ; examinons enfin succinctement les parties de l'instruction publique qui sont relatives à tous ces objets : car cette instruction est aussi un principe de richesse.

II. De là nous passerons aux considérations sur l'industrie et le commerce, et nous développerons ce que nous aurons été forcés d'en dire auparavant ; nous insisterons particulièrement sur la vogue et la mode, article sur lequel les auteurs paraissent avoir glissé trop légèrement ; nous traiterons du monopole nature et du monopole légal ; des corporations et des privilèges exclusifs ; des règlements de fabrique et de commerce ; des gratifications et encouragements ; des inventions dans les arts, et particulièrement des machines. Nous nous occuperons enfin du commerce extérieur, et de la balance du commerce.

III. Les contributions publiques fixeront ensuite notre attention ; nous examinerons particulièrement l'impôt territorial, et un autre genre d'impôt qui serait perçu par les marchands en détail.

IV. De là nous serons conduits à traiter du crédit public et des ressources qu'il procure, de la circulation, du taux de l'intérêt, et de l'agiotage.

V. Nous nous occuperons enfin de la monnaie, du numéraire et des assignats, des changes étrangers, des banques de différentes natures, des opérations de finances, des dettes nationales et des violations de la foi publique.

C'est là que nous bornerons nos recherches : et cependant cette vaste carrière n'épuise pas la science de l'économie politique.



## Références bibliographiques

Académie des sciences (1979), *Index biographique de l'Académie des Sciences, 1666-1978*, Paris : Gauthier-Villars.

Allix, Edgard (1913), “La rivalité entre la propriété foncière et la fortune mobilière sous la Révolution”, *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 6, n° 3, pp. 297-348.

Baudrillart, Henri (1873), “Le premier cours d'économie politique en France (1795), Vandermonde”, *Journal des économistes*, 3e série, tome 32, n° 96, décembre, pp. 378-396.

Baczko, Bronislaw (présentés par) (1982), *Une Éducation pour la Démocratie, textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Paris : Garnier.

Béraud, Alain, et Gilbert Faccarello (sous la direction de) (1992), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, tome I, *Des scolastiques aux classiques*, Paris : La Découverte.

Berriat Saint-Prix, Jacques (J. Saint-Prix Berriat, dit) (1799), “Discours prononcé par le citoyen Berriat Saint-Prix, professeur de législation à l'École centrale de l'Isère, pour l'ouverture du cours particulier d'Économie publique”, *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, tome I, n° VIII, an VIII, pp. 382-409.

Birembaut, Arthur (1953), “Précisions sur la biographie du mathématicien Vandermonde et de sa famille”, *Actes du Congrès de Luxembourg, 72ème session de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, pp. 530-533.

Coirault, Gaston (1940), *Les Écoles centrales dans le Centre-Ouest*, Tours : Arrault.

Courtois, Alphonse (1892), “La société des économistes de 1792 à 1842”, *Journal des économistes*, 5ème série, tome 12, novembre, pp. 261-283.

Creuzé-Latouche, Jacques Antoine (1792), *Rapport des députés de la Convention Nationale réunis, pour présenter leurs idées en faveur de la liberté entière du commerce des grains*, 8 décembre.

— (1793), *Sur les Subsistances*, Paris : Imprimerie du Cercle Social.

— (1795), *Discours sur la nécessité d'ajouter à l'École normale un professeur d'économie politique, imprimé par ordre de la Convention nationale et distribué aux élèves de l'École normale*, 12 pluviôse an III (31 janvier).

Dejob, Charles (1889), "De l'établissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée et de quelques établissements analogues", *Revue internationale de l'enseignement*, 15 juillet.

— (1894), *L'instruction publique en France et en Italie au dix-neuvième siècle*, Paris : Armand Colin.

Dhombres, Nicole et Jean (1989), *Naissance d'un nouveau pouvoir, sciences et savants en France 1793-1824*, Paris : Payot.

Dupuy, Paul (1895), *L'École normale de l'an III*, Paris : Hachette, 1895.

Faccarello, Gilbert (1986), *Aux origines de l'économie politique libérale, Pierre de Boisguilbert*, Paris : Anthropos.

— (1989), "L'évolution de l'économie politique pendant la Révolution. Alexandre Vandermonde ou la croisée des chemins", dans *Französische Revolution und Politische Ökonomie*, Trèves : Schriften aus dem Karl-Marx-Haus, n° 41, pp. 75-121

Faccarello, Gilbert et Philippe Steiner (sous la direction de) (1990), *La pensée économique pendant la Révolution française*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Fontanon, Claudine (1992), "Les origines du Conservatoire des arts et métiers et son fonctionnement à l'époque révolutionnaire, 1750-1815", *Les Cahiers d'histoire du CNAM*, n°1, pp. 17-44.

Garnier, Germain (1796), *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique*, Paris.

Grimaux, Edouard (1888), *Lavoisier 1743-1794 d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits*, Paris : Félix Alcan.

Guillaume, James (1901-1907), *Procès verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, tomes IV (1901), V (1904) et VI (1907), Paris : Imprimerie Nationale.

Hecht, Jacqueline (1971), "Un exemple de multidisciplinarité, Alexandre Vandermonde (1735-1796)", *Population*, 26e année, n° 4, juillet-août, pp. 641-675.

— (1986), "Une héritière des Lumières, de la Physiocratie et de l'Idéologie, la première chaire française d'économie politique (1795)", *Æconomia*, série PE (n° 6) d'*Économies et sociétés*, Paris : ISMEA, octobre, pp. 5-48.

Hincker, François (1990), "Y eut-il une pensée économique de la Montagne?", in G. Faccarello et Ph. Steiner, 1990, pp. 211-224.

Houzel, Christian (1988), "Le problème de la résolution algébrique des équations", in R. Rashed (sous la direction de), *Sciences à l'époque de la Révolution française, recherches historiques*, Paris : Blanchard, pp. 17-37.

Julia, Dominique (1981), *Les trois couleurs du tableau noir, la Révolution*, Paris : Belin.

Lebesgue, Henri (1940), "L'œuvre mathématique de Vandermonde", *Thalès*, t. IV, 1940, pp. 28-42 ; repris dans H. Lebesgue, *Notices d'histoire des mathématiques, Monographies de L'Enseignement mathématique*, n° 4, Genève, 1958, pp. 18-39.

Le Van-Lemesle, Lucette (1980), "La promotion de l'économie politique en France au XIXe siècle jusqu'à son introduction dans les facultés (1815-1881)", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet, pp. 270-294

— (sous la direction de) (1986), *Les problèmes de l'institutionnalisation de l'économie politique en France au XIXème siècle*, numéro spécial de la revue *Æconomia*, série PE (n° 6) d'*Économies et sociétés*, Paris : ISMEA, octobre.

Levasseur, Emile (1905), "L'économie politique au Conservatoire des arts et métiers", *Revue d'économie politique*, juillet, pp. 577-596.

Liesse, André (1901), "Un professeur d'économie politique sous la Restauration, J.-B. Say au Conservatoire des arts et métiers", *Journal des économistes*, avril, pp. 161-174, et mai, pp. 3-22.

Marion, M. (1932), "L'économie politique au Collège de France", in AA.VV., *Le Collège de France (1530-1930)*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 245-259.

Moravia, Sergio (1974), *Il pensiero degli ideologi*, Florence : La Nuova Italia.

Morris, Gouverneur (1939), *A Diary of the French Revolution*, edited by Beatrix Cary Davenport, Cambridge (Mass.) : The Riverside Press.

Place, Dominique de (1981), *L'incitation au progrès technique et industriel en France de 1783 à 1819 d'après les Archives du Conservatoire des Arts et Métiers*, mémoire, Paris : EHESS.

Reybaud, Louis (1864), "Les chaires d'économie politique en France", *Revue des Deux Mondes*, vol. 34, 15 décembre, pp. 948-978.

Rœderer, Pierre-Louis (1797), "Sur cette question, est-il possible d'unir si parfaitement les hommes en société qu'ils n'aient pas besoin de chefs et de lois coactives pour vivre ensemble en bonne intelligence?", *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, tome IV, 30 messidor an V (18 juillet 1797), pp. 265-274.

— (1801-1802), *Mémoires sur quelques points d'économie publique, lus au Lycée en 1800 et 1801*, Paris : Firmin Didot, 1840.

Roucher, Jean-Antoine (1790), "Avertissement du traducteur", dans Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, vol. I, pp. vii-xi.

Say, Jean-Baptiste (1800), *Olbie ou essai sur les moyens d'améliorer les mœurs d'une nation*, Paris, an VIII ; réédition partielle in Say (1848), pp. 581-615.

— (1803), *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses*, première édition, Paris.

— (1828-1829), *Cours complet d'économie politique pratique*, troisième édition, Paris : Guillaumin, 1852.

— (s. d.), *Erreurs où peuvent tomber les bons auteurs qui ne savent pas l'économie politique*, manuscrit publié dans Say (1848), pp. 342-354.

— (1848), *Œuvres diverses de J.-B. Say*, publiées par Charles Comte, Eugène Daire et Horace Say, Paris : Guillaumin.

Sénovert, Étienne de (1789), "Avertissement du traducteur", in James Steuart, *Recherches des principes de l'économie politique*, Paris, 1789-1790, tome 1, pp. V-XVI.

Vandermonde, Alexandre Théophile (1794), “Sur le préemption”, archives du CNAM, Bibliothèque, n° 41 [cote : 12° 318].

— (1795a), “Rapport fait par ordre du Comité de salut public, sur les fabriques et le commerce de Lyon”, *Journal des Arts et Manufactures, publié sous la direction de la Commission exécutive d'agriculture et des arts*, tome I, n° 1, pp. 1-48.

— (1795b), *Économie politique, cours publié dans les Séances des Écoles normales – Leçons, recueillies par des sténographes et revues par les professeurs*, nouvelle édition, Paris : Imprimerie du Cercle Social, 1800-1801, 10 volumes. Les leçons d'économie politique se trouvent au tome II (pp. 233-245 ; 290-302 et 447-463), au tome III (pp. 145-161 et 437-445), au tome IV (pp. 168-180 et 452-471) et enfin au tome V (pp. 89-109).

— (1795c), *Séances des Ecoles normales – Débats*, nouvelle édition, Paris : Imprimerie du Cercle Social, 1800-1801, 3 volumes. Les débats concernant les leçons d'économie politique se trouvent au tome I (pp. 303-317 ; 350-362 et 398-410).